

AUDIT DE SÉQUESTRATION CARBONE FORESTIER

FAQ

1. En quoi consiste l'audit de séquestration carbone forestier ?

L'audit CARBODROPING a pour objectif d'analyser et de caractériser les principaux actifs environnementaux présents sur une propriété forestière.

Il permet notamment d'étudier certains éléments liés au stockage du carbone, à la biomasse, aux sols forestiers, à la biodiversité ou encore aux capacités de séquestration du massif.

L'objectif est d'apporter au propriétaire une meilleure connaissance de son patrimoine environnemental.

2. À qui s'adresse cet audit ?

L'audit s'adresse notamment :

- aux propriétaires forestiers privés ;
- aux groupements forestiers ;
- aux collectivités territoriales ;
- aux domaines historiques ;
- aux fondations ;
- aux associations ;
- aux institutions disposant d'espaces forestiers.

3. L'audit remplace-t-il un expert forestier ou un gestionnaire ?

Non.

CARBODROPING ne se substitue pas aux acteurs traditionnels de la forêt.

L'audit apporte une lecture complémentaire, centrée sur les caractéristiques environnementales du patrimoine forestier et sur certains actifs encore peu étudiés ou insuffisamment valorisés.

4. Le drone et le LIDAR sont-ils systématiquement utilisés ?

Non.

L'utilisation du drone ou du capteur LIDAR dépend :

- de la superficie du massif ;
- de sa configuration ;
- des objectifs de l'étude ;
- des données déjà disponibles.

Ces technologies sont des outils au service de l'analyse et non une finalité.

5. Que contient le rapport d'audit ?

Le rapport peut comprendre :

- une présentation générale du massif ;
- des cartographies ;
- des représentations graphiques ;
- des estimations des stocks carbone ;
- des données relatives à la séquestration ;
- des représentations 3D ;
- l'identification des principaux actifs environnementaux ;
- des observations et commentaires.

6. Peut-on renouveler l'audit ?

Oui.

Une forêt évolue en permanence.

Le renouvellement de l'audit permet d'observer certaines évolutions et de disposer d'éléments de comparaison dans le temps.

Cette approche s'inscrit dans une logique de suivi du patrimoine forestier.

7. L'audit donne-t-il droit à des crédits carbone ?

L'une des finalités possibles de l'audit est d'identifier les stocks et les flux environnementaux présents sur une propriété forestière, notamment ceux liés à la séquestration du carbone, afin d'étudier leur potentiel de reconnaissance ou de valorisation.

L'audit ne constitue pas en lui-même un crédit carbone et ne crée pas de marché. En revanche, il permet :

- d'identifier les actifs environnementaux présents sur la propriété ;
- d'estimer certains stocks carbone ;
- d'évaluer les flux annuels de séquestration ;
- de documenter leur évolution dans le temps ;
- et de fournir des données objectives pouvant servir de base à une éventuelle reconnaissance ou valorisation.

CARBODROPING a pour mission de mesurer, d'analyser et de structurer ces informations.

CO2VALORIS a vocation à favoriser leur reconnaissance et, lorsque cela est possible, à accompagner leur valorisation économique.

8. CARBODROPING garantit-il des revenus liés au carbone ?

Non.

CARBODROPING n'accorde aucune garantie de revenus.

Les mécanismes de reconnaissance et de valorisation des actifs environnementaux dépendent de nombreux facteurs scientifiques, réglementaires, économiques et technologiques.

Notre démarche consiste à fournir une connaissance objective du patrimoine environnemental afin de permettre aux propriétaires d'être mieux préparés aux évolutions et aux opportunités de demain.

9. Quel est le lien entre CARBODROPING et CO2VALORIS ?

CARBODROPING a pour mission :

- d'identifier ;
- de mesurer ;
- d'analyser ;
- de structurer les actifs environnementaux.

CO2VALORIS a pour vocation de favoriser leur reconnaissance, de mettre en relation les détenteurs d'actifs environnementaux et les acquéreurs potentiels et, lorsque cela est possible, d'accompagner leur valorisation économique. Les deux structures sont complémentaires.

10. Pourquoi réaliser cet audit aujourd'hui ?

Parce que les attentes environnementales évoluent. Parce que les outils de mesure progressent. Parce que les fonctions environnementales assurées par les forêts sont de mieux en mieux comprises.

Et surtout parce qu'une connaissance précise de son patrimoine constitue toujours un atout pour préparer l'avenir.

11. Une forêt mature a-t-elle un intérêt environnemental ?

Oui.

Depuis des siècles, les forêts captent et stockent du carbone, protègent les sols, participent au cycle de l'eau et abritent une biodiversité importante.

Même lorsqu'elles ne sont pas exploitées intensivement, les forêts matures constituent souvent des patrimoines environnementaux remarquables.

L'audit **CARBODROPING** permet précisément de mieux comprendre cette réalité et d'en objectiver certaines caractéristiques.



CARBODROPING
Analyse - Valorisation - Trajectoire carbone

Téléphone : +33 7 49 24 47 11
Courriel : contact@carbodropping.com
Site Internet : www.carbodropping.com